



150 ans d'action humanitaire

**Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Sydney (Australie), novembre 2013



Conseil des Délégués 2013

COMPTE RENDU D'ATELIER

Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Président : Dr Al-Hadid, Croissant-Rouge jordanien

Rapporteur : Ethel Kaimila, Société de la Croix-Rouge du Malawi

(A) RÉSUMÉ

Les contributions à cet atelier, tant de la part des orateurs invités que des participants, ont clairement montré que les Principes fondamentaux du Mouvement sont précieux et pertinents pour toutes les composantes du Mouvement. Il a été débattu de la façon dont les Principes fondamentaux étaient aussi au cœur des valeurs personnelles qui motivent notre action au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les bonnes pratiques et les réflexions échangées entre les participants ont illustré la façon dont les Principes fondamentaux contribuaient à affirmer l'identité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et nous permettaient d'aider et de protéger les victimes et les plus vulnérables en mettant en avant les principes d'humanité, d'impartialité et de neutralité. Les défis que soulève la mise en œuvre des Principes fondamentaux ont également été débattus, notamment pour ce qui est de l'unité et de l'indépendance.

Il a été reconnu que 2015 allait marquer le 50^e anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux et que cet anniversaire devrait être célébré. Nombreux sont ceux qui se sont dits favorables à des actions de formation et d'éducation des jeunes, des volontaires, du personnel et des dirigeants sur les Principes fondamentaux (tant sur leur contenu que sur leur mise en œuvre) et à l'inclusion d'une formation sur les Principes fondamentaux dans toutes les formations Croix-Rouge/Croissant-Rouge. Il a été proposé – et accepté – de mettre en place un programme de travail conjoint sur la mise en œuvre des Principes fondamentaux. Cette initiative viendrait compléter celles qui sont actuellement en cours sur le renforcement des capacités. Dans la perspective de la Conférence internationale de 2015, plusieurs ateliers régionaux pourraient ainsi être organisés sur les dilemmes auxquels nous devons faire face sur le terrain et sur la façon dont les Principes fondamentaux peuvent nous orienter et apporter des solutions à ces dilemmes. Il reste à réfléchir à la façon dont les gouvernements pourraient participer à cet exercice. La déclaration finale reconnaît que les Principes fondamentaux définissent

notre identité et protègent notre action, et qu'en nous unissant les uns aux autres, ils nous donnent plus de force en tant que Mouvement.

(B) OBSERVATIONS GÉNÉRALES

- Orateurs invités

Les orateurs invités ont fait part de leurs réflexions sur l'importance et la pertinence que revêtent les Principes fondamentaux pour leur travail.

Matthias Schmale, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a résumé les conclusions de l'exercice de consultation qui a été mené ces derniers mois et qui a permis à la Fédération internationale, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des membres de 115 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'échanger leurs avis sur la pertinence et l'importance des Principes fondamentaux de nos jours.

Berna Beyrouthy, de la Croix-Rouge libanaise, a dépeint de façon éloquente la situation au Liban et le contexte dans lequel les volontaires de la Croix-Rouge libanaise travaillent. Elle a expliqué combien le respect des Principes fondamentaux était difficile – et cependant essentiel – dans un environnement sectaire. Elle a décrit les Principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité et de neutralité comme étant un rayon de lumière dans un monde parfois bien laid et sombre.

Le président Diallo, de la Croix-Rouge sénégalaise, a évoqué un dilemme auquel le Mouvement a dû faire face récemment, menaçant le principe d'unité. Dans la réflexion qu'il a dû engager sur la présence de deux Sociétés nationales sur l'île de Chypre, le Mouvement a en effet été contraint de mettre en balance son principe d'unité et sa capacité à être présent et à fournir une assistance à la totalité de la population de Chypre. Au bout du compte, comme il l'a expliqué, un compromis a été trouvé, qui a permis au Mouvement d'accomplir sa mission humanitaire.

Le docteur Kalbanau, de la Société de la Croix-Rouge de Bélarus, a présenté les Principes fondamentaux comme étant les ciments de notre Mouvement. Il a insisté sur leur caractère unique et leur importance. Il a ensuite décrit certaines des complications qui peuvent surgir dans leur mise en œuvre, notamment quand les Sociétés nationales se trouvent confrontées à des situations politiques ou religieuses délicates. Il a en particulier cité le principe d'unité comme posant un défi notoire aux Sociétés nationales.

Amal Eman, du Croissant-Rouge égyptien, a expliqué l'importance des Principes fondamentaux pour la réponse aux troubles civils qui se sont produits à la suite du Printemps arabe en Égypte. Elle a lancé un vibrant appel pour qu'une formation de perfectionnement soit offerte aux jeunes et aux volontaires, en complément de l'initiative 7x7 (sept compétences pour sept Principes fondamentaux) et ce, dès aujourd'hui, pour continuer de « passer de la parole aux actes », et elle a souligné l'importance de l'initiative « Les jeunes en tant qu'agents du changement de comportement » (*Youth as Agents of Behavioural Change – YABC*) à cet égard.

Philip Spoerri, du CICR, a félicité les orateurs invités et a proposé, pour aller de l'avant, de mener une initiative conjointe qui culminerait par une grande célébration à la Conférence internationale de 2015. Il a fait observer qu'il était important de tenir compte

du contexte pour la mise en œuvre des Principes fondamentaux. Sa proposition consiste à aborder le sujet dans le cadre d'ateliers régionaux et par le biais d'autres initiatives novatrices. Il a indiqué que la question de la participation des États serait soigneusement examinée.

Autres participants

Le niveau de participation été élevé, puisque 19 personnes ont pris la parole pour s'exprimer.

La représentante de la Croix-Rouge de Samoa a fait part de ses réflexions sur l'importance que revêt l'attachement aux Principes fondamentaux et sur le pouvoir qu'ont les composantes du Mouvement de changer les comportements.

Le représentant de la Croix-Rouge du Nigéria a parlé des défis auxquels doivent faire face les Sociétés nationales, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre du principe d'indépendance. Il a également signalé qu'il était important de soutenir les Sociétés nationales pour leur permettre de mieux mettre en œuvre leurs principes.

La représentante du Croissant-Rouge palestinien a fait quelques commentaires sur le document de référence envoyé pour l'atelier, et insisté sur l'importance des Principes fondamentaux dans notre façon d'agir et la façon dont nous sommes perçus.

Le représentant de la Croix-Rouge australienne a félicité les orateurs invités et a insisté sur le rôle que pourraient jouer les gouvernements à l'approche de l'anniversaire des Principes fondamentaux en 2015. Il a demandé comment nous pourrions collaborer de façon constructive avec les gouvernements sur la question des Principes fondamentaux. La Croix-Rouge australienne a salué le passage à une deuxième étape de cette initiative et a fait savoir qu'elle souhaitait faire partie du groupe consultatif chargé de l'accompagner.

La représentante de la Croix-Rouge allemande a cité un exemple de la mise en œuvre des Principes fondamentaux du point de vue d'une Société nationale qui n'opère pas dans un contexte de conflit ou exposé aux catastrophes. Elle a signalé qu'il était extrêmement difficile d'obtenir qu'une distinction soit faite entre la Société nationale et des acteurs de la société civile.

Le représentant de la Croix-Rouge philippine a fait observer qu'il était difficile pour les Sociétés nationales d'adhérer au principe d'indépendance. Il a signalé que l'opération humanitaire actuellement en cours aux Philippines rencontrait certaines difficultés. Le président a rappelé qu'en vertu du droit international applicable à la gestion des catastrophes, les gouvernements avaient des engagements en matière de logistique en cas de catastrophe.

Le représentant de la Croix-Rouge du Ghana s'est exprimé sur la valeur d'impartialité et sur le fait qu'il est universellement rassurant d'avoir un acteur humanitaire impartial présent dans chaque pays, pour le cas où un besoin d'assistance surviendrait. Il a également attiré l'attention sur le fait que les relations au sein du Mouvement transcendent la politique, comme le montrent par exemple les bonnes relations entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom en Israël.

Le représentant de la Croix-Rouge brésilienne a présenté un exemple de bonne

pratique. Il a parlé du programme de formation aux premiers secours conduit dans les écoles primaires et de l'approche contextuelle qui a été adoptée afin de pouvoir mieux expliquer les Principes fondamentaux à ce public.

Le représentant de la Croix-Rouge de la République démocratique du Congo a fait observer que la mise en œuvre du principe d'unité dans le contexte belge était un défi. Il a également réaffirmé le rôle essentiel des volontaires au sein du Mouvement.

La représentante du Magen David Adom a parlé de la mise en œuvre des principes d'impartialité et de neutralité en Israël, et a confirmé qu'au sein du Mouvement, des Sociétés nationales d'États ayant entre eux des relations politiques traditionnellement tendues entretenaient quant à elles de bonnes relations. Elle s'est demandé comment nous pourrions transférer ces bonnes relations de travail de l'intérieur du Mouvement vers nos États et sociétés civiles.

Le représentant de la Croix-Rouge éthiopienne a insisté sur le rôle des Principes fondamentaux et sur l'utilisation des nouvelles technologies pour communiquer au sein du Mouvement. Il a affirmé que seule une action pratique garantira la pertinence des Principes fondamentaux à l'avenir.

Le représentant de la Croix-Rouge suédoise a décrit la promotion d'une approche fondée sur les Principes en Suède.

Le représentant du Croissant-Rouge de l'Irak a souligné l'importance d'une approche à l'échelle du Mouvement et d'une bonne compréhension générale de celle-ci pour nous assurer l'accès aux personnes qui ont besoin d'aide.

Le représentant du CICR a fait observer que si les Principes ont été officiellement adoptés en 1965, leur origine remonte jusqu'à l'époque de la création du CICR et du Mouvement. Il a précisé que les États étaient tenus de respecter l'adhésion des Sociétés nationales aux Principes fondamentaux. Il a assuré les Sociétés nationales du soutien du CICR à leurs efforts de mise en œuvre des Principes fondamentaux.

Le représentant de la Croix-Rouge italienne a souligné l'importance d'une compréhension claire et juste des Principes fondamentaux. S'agissant des difficultés particulières, il a indiqué que sensibilisation et neutralité n'étaient pas impossibles à réconcilier, qu'en fait le principe de neutralité permettait au Mouvement de mener une action de sensibilisation contre les souffrances et la violence. Sa conviction est que les sept Principes fondamentaux ne devraient pas être changés.

Le représentant de la Croix-Rouge néerlandaise a soulevé la question de la diffusion et de la sensibilisation au sein des communautés d'immigrants et le rôle important que cela peut avoir pour endiguer l'influence de l'extrémisme. Il a jugé que les acteurs du Mouvement avaient un rôle essentiel à jouer dans le cadre d'activités de ce type.

La représentante de la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan a fait observer qu'il était important d'appliquer les Principes fondamentaux dans une situation de conflit, à la fois pour mener les opérations et pour protéger le personnel et les volontaires. Elle a poursuivi en insistant sur la nécessité d'y sensibiliser l'opinion publique et les États pour que cette protection ne fasse pas l'objet d'abus ou de détournement.

Le représentant de la Société de la Croix-Rouge russe a reconnu que la diffusion était importante en temps de paix comme moyen de limiter les problèmes pouvant se poser dans une situation de crise. Il a fait observer que les Principes fondamentaux étaient ce qui séparait les composantes du Mouvement des autres organisations de la société civile. Il a décrit les Principes fondamentaux comme revêtant tous la même importance, tout en insistant particulièrement sur l'importance de l'indépendance et de l'impartialité.

Le représentant de la Croix-Rouge thaïlandaise a fait part du soutien de sa Société nationale à la célébration de l'anniversaire des Principes fondamentaux en 2015.

(C) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le président a conclu que les Principes fondamentaux servaient à définir notre identité et qu'ils nous avaient été bien utiles au cours des 48 dernières années. Il a indiqué que les Principes fondamentaux étaient au cœur de nos valeurs personnelles et qu'ils étaient présents dans différentes cultures, croyances et modèles éducatifs. Il a parlé du pouvoir qu'ont les Principes fondamentaux de protéger les acteurs du Mouvement quand ils travaillent. Les Principes fondamentaux, comme l'ont dit les orateurs invités de la jeunesse sont présents dans notre travail de tous les jours, en particulier dans les conflits armés. Il a aussi indiqué que la mise en œuvre des Principes fondamentaux, en particulier des principes d'indépendance, de neutralité et d'unité, posait des difficultés, mais il a signalé que le Mouvement tout entier était imprégné de leur force quand nous agissions de concert.

Le président a confirmé le soutien apporté à la poursuite de l'initiative proposée, et il a conclu en disant que les participants seraient invités à se retrouver en 2015 pour célébrer le cinquantième anniversaire des Principes fondamentaux.